
Adresse du maire et des officiers municipaux de Tournon qui annoncent l'envoi des dépouilles des églises avec le citoyen Gleizal, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire et des officiers municipaux de Tournon qui annoncent l'envoi des dépouilles des églises avec le citoyen Gleizal, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 629;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36844_t2_0629_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

avez abattu l'hydre du despotisme, c'est par eux que vous nous avez rendus libres et nous faire (avez fait) jouir du bonheur attaché à l'égalité afin de le conserver ce bonheur. Nous vous prions de ne point abandonner votre poste. La tâche est pénible, mais votre courage est grand. Les abus, les préjugés, tout semble disparaître devant vous, mais citoyens, il est encore une branche où la Convention, martiera (malgré ?) ses nombreux travaux n'a pu encore proposer que des moyens palliatifs aux maux incalculables dont nous sommes menacés. C'est des subsistances que nous voulons vous parler. Habitant dans une campagne, Vouvray grand vignoble, nous (nous) ressentirons les premiers du malheur de la famine prête à nous dévorer; ajoutez à notre pays vignoble, il n'est pas cueilli du grain pour nourrir notre commune trois mois. La population de deux mille deux cents et quelques individus se trouvant depuis plus de deux mois obligée d'avoir recours aux marchés voisins; que eux-mêmes ne sont point, ou bien peu approvisionnés; gémissant et partie de nous succombant sous le point (sic) de la disette la plus complète, nous voyons encore nos frères nos semblables, préférer, par une ambition démesurée de leurs intérêts personnels au bien général en dénaturant et en formant des bonnes terres en mauvaise vigne. Vous seuls, Dignes représentants, pouvez arrêter les abus en décrétant que tout propriétaire ne pourra désormais planter aucune vigne dans les terres (ensemencées) habituellement, en semant en grains toutes celles qui seroient susceptibles d'être arrachées. Vous pouvez ordonner que les vignes plantées depuis 3 à 6 ans, et qui ne seroient pas en valeur, seraient arrachées, et de suite ensemencées. Par ces moyens, vous pourrez à l'avenir prévenir les maux qui ne manqueront pas d'arriver si vous laissez toujours agir le riche qui ne pense qu'à l'accroissement de sa fortune aux dépens même de la vie de ses frères. C'est en détruisant ces abus que vous ferez triompher la liberté et l'égalité et assurerez à jamais notre liberté. »

L. SERRAUX, MIZIEUX (*présid.*), FOUASSIER (*secr.*), MAUGEANT, AUBERT.

29

Les maire et officiers municipaux de Tournon adressent à la Convention, par l'entremise du citoyen Gleizal, député, 83 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie ou galons, provenant des églises qui ont fait place au temple de la Raison. En présentant cette offrande, ils assurent qu'ils ne sont animés que du sentiment de soutenir la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Tournon, 24 niv. II] (3)

« Citoyen président,

Nous adressons au citoyen Gleizal, notre représentant, 83 marcs 6 onces 2 gros d'argenterie ou galons provenant des églises qui restaient ouvertes dans cette commune où il n'y a plus d'au-

(1) P.V., XXX, 122. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 104; *J. Sablier*, n° 1099; *J. univ.*, p. 1526.

(2) *Bⁱⁿ*, 6 pluv. (suppl^t).

(3) C 290, pl. 916, p. 18.

tre temple que celui de la Raison. En faisant agréer cette offrande à la Convention nationale, assurez-la que nous n'avons qu'un vœu, qu'un sentiment: celui de concourir par tous les moyens qui seront à notre pouvoir au soutien de la République. S. et F. ».

DEBESSE (*maire*), DUMOLARD (*off. mun.*), QUIOT (*off. mun.*), BERGERON (*agent nat.*), BONNECAZE (*secrét.-greffier*) [et 3 autres signatures].

30

La société républicaine de Digoin-sur-Loire, district de Charolles, département de Saône-et-Loire, témoigne avec énergie combien elle est satisfaite des travaux de la Convention. Vous avez, lui dit-elle, rendu la République impérissable; votre nom ne périra jamais. O! toi, sainte Montagne! continue à lancer du haut de ton rocher inébranlable cette lumière vive qui pénètre l'âme de toutes les vertus républicaines; et enflammés du même courage qui t'anime, compte sur notre invincible intrépidité. Cette société instruite des besoins de nos braves défenseurs aux armées du Rhin et de la Moselle, a ouvert une souscription qui, dans leur canton, composé de cinq petites communes, a produit 415 chemises, 172 paires de bas, 15 habits, 28 gilets ou vestes, 20 culottes, 50 paires de guêtres, 36 paires de souliers, 8 draps, des bandes et charpie, qu'elle a fait passer, le 23 nivôse, au citoyen Baudot, représentant du Peuple près les armées (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

31

Le citoyen Dieudonné, président du tribunal criminel du département des Vosges, fait remise à la nation de la somme de 800 liv. sur son traitement annuel, tant que durera la guerre (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Mirecourt, 30 niv. II; au repr. Perrin] (5)

« Citoyen,

Lorsque la Patrie est attaquée de toutes parts par des ennemis féroces qui s'efforcent de la déchirer, il n'est aucun citoyen qui ne doive la secourir de tous ses moyens, et celui qui ne peut la défendre de ses bras doit le faire par tous les autres moyens qui sont en son pouvoir.

La loi m'accorde comme président du tribunal criminel du département des Vosges un traitement annuel de 3 600 l.: je déclare que tant que la guerre durera, je réduis ce traitement à 2 800 l. et que j'abandonne avec un vrai plaisir le surplus pour les frais de la guerre. Je te prie, citoyen, de présenter à la Convention nationale cette of-

(1) P.V., XXX, 123. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 136.

(2) *Bⁱⁿ*, 6 pluv. (suppl^t).

(3) P.V., XXX, 123. Minute du P.V. (C 290, pl. 916, p. 15). Mention dans *M.U.*, XXXVI, 108; *J. Sablier*, n° 1099; *Ann. patr.*, p. 1750.

(4) *Bⁱⁿ*, 6 pluv.

(5) C 290, pl. 916, p. 15.